Contrat de vente de licence du logiciel GESTPRESSIN G

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,
Appelé ci-après le producteur du logiciel, ET
Appelé ci-après l'acheteur,
IL A ÉTÉ CONVENU CE QUIT SUIT :
1-Nature et date d'effet du contrat
Le producteur du logiciel met à la disposition de l'acheteur, un logiciel de gestion de
pressing(GESTPRESSING) pour la gestion de son pressing (JULES PRESSING) situé à
baleng à côté d'express union de balengle
2. Qualité du logiciel
A près l'installation et l'utilisation du logiciel au sein de son pressing, l'acheteur confirm e
que le logiciel fonctionnel parfaitem ent et répond à tous ses exigences.
3 - Term es de vente du logiciel
3 - Term es de vente du logiciel Les logiciels étant reconnus com m e des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les
Les logiciels étant reconnus com m e des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier,
Les logiciels étant reconnus com m e des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel.
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente Le contrat est à durée indéterminée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente Le contrat est à durée indéterminée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de son pressing, l'acheteur par sa signature sur ce contrat atteste que le logiciel fonctionne
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente Le contrat est à durée indéterminée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de son pressing, l'acheteur par sa signature sur ce contrat atteste que le logiciel fonctionne parfaitement par conséquence, après l'achat du logiciel, le producteur du logiciel se désengage
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exemplaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente Le contrat est à durée in déterminée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de son pressing, l'acheteur par sa signature sur ce contrat atteste que le logiciel fonctionne parfaitement par conséquence, a près l'achat du logiciel, le producteur du logiciel se désengage de tout problème éventuel après la vente et devra être payé pour toute intervention concernant
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exemplaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-Durée et services après-vente Le contrat est à durée indéterminée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de son pressing, l'acheteur par sa signature sur ce contrat atteste que le logiciel fonctionne parfaitement par conséquence, après l'achat du logiciel, le producteur du logiciel se désengage de tout problème éventuel après la vente et devra être payé pour toute intervention concernant ce logiciel.
Les logiciels étant reconnus com me des œ uvres intellectuelles, ce logiciel est protégés par les lois du droit d'auteur, le producteur du logiciel est le seul à avoir le droit de modifier, de copier, de distribuer ou de vendre ce logiciel, ce contrat autorisé l'acheteur a utilisé l'exem plaire du logiciel GESTPRESSING qui a été installé dans son pressing après versement d'une som me de 100 000 FCFA au producteur du logiciel. 4-D urée et services après-vente Le contrat est à durée indéterm inée. A près utilisation du logiciel pendant deux mois au sein de son pressing, l'acheteur par sa signature sur ce contrat atteste que le logiciel fonctionne parfaitement par conséquence, après l'achat du logiciel, le producteur du logiciel se désengage de tout problème éventuel après la vente et devra être payé pour toute intervention concernant ce logiciel. 5-Clause en cas de litige